

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-01-2026 Demandes de subventions Association Chaliric

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : **29**
- membres présents : **22**
- représentés : **5**
- absent : **2** (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATION CHALIRIC

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la subvention suivante :

- 2000 € pour l'association Chaliric dans le cadre de leurs actions (stérilisations, adoptions...) avec les chats sur la commune de La Ricamarie pour l'année 2026.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

DELIBERE :

ARTICLE UN : **ATTRIBUE** une subvention de 2000 € pour l'association Chaliric dans le cadre de leurs actions (stérilisations, adoptions...) avec les chats sur la commune de La Ricamarie pour l'année 2026.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires

N ° : DL-02-2026 Demandes de subventions Association Espérance Gym

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATION ESPERANCE GYM

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la subvention suivante :

- 500 € pour l'Espérance Gym de la Ricamarie suite à l'organisation d'une vente de Salade de Pieds de Veau au bénéfice de la Myopathie « ATOUT CŒUR » qui s'est tenue le 6 décembre 2025.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

DELIBERE :

ARTICLE UN : **ATTRIBUE** une subvention de 500 € pour l'association Espérance Gym.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, à **26 voix pour, M. Briquet ne participant pas au vote.**

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



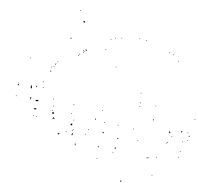
Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires



N ° : DL-03-2026 Demandes de subventions Association Dynamic Dram

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : **29**
- membres présents : **22**
- représentés : **5**
- absent : **2** (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATION DYNAMIC DRAM

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la subvention suivante :

- 350 € pour l'association Dynamic Dram.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

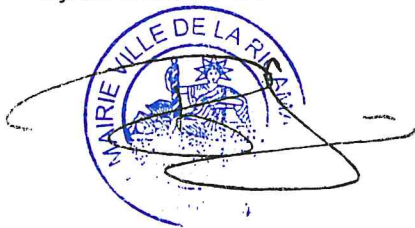
DELIBERE :

ARTICLE UN : **ATTRIBUE** une subvention de 350 € pour l'association Dynamic Dram.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, à 25 voix pour, Mme. ROCHE et Mme. BENDRISS ne participant pas au vote.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

N ° : DL-04-2026 Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :
DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT
D'AGENTS CONTRACTUELS POUR DES BESOINS LIES A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Sur demande de la Trésorière et conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ponctuel pour tous les services municipaux,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels et la création de 100 emplois non permanent maximum, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, selon les nécessités de service et pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le recrutement d'agents contractuels et la création de 100 emplois non permanent maximum, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, selon les nécessités de service et pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, et autorise M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-05-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

N ° : DL-05-2026 Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à l'activité saisonnière

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR DES BESOINS LIES A L'ACTIVITE SAISONNIERE

Sur demande de la Trésorière et conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour tous les services municipaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à l'activité

saisonnaire, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, selon les nécessités de service.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-05-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à l'activité saisonnière, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, selon les nécessités de service, et autorise M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final vertical stroke, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

N ° : DL-06-2026 Création des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la ville de La Ricamarie

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET :

CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA VILLE DE LA RICAMARIE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération portant création des emplois de la ville de La Ricamarie, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération sera mise à jour lors des évolutions de grade, des créations et suppressions de poste.

Les emplois créés au sein de la commune sont les suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-06-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				
Directeur général des services 10 000 à 20 000 habitants	A	1,00		1,00
Directeur général adjoint des services 10 000 à 20 000 habitants	A	2,00		2,00
Directeur des services techniques 10 000 à 20 000 habitants	A	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18,00	0,00	18,00
Attaché hors classe	A	1,00		1,00
Attaché principal	A	2,00		2,00
Attaché	A	2,00		2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0,00		0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00		1,00
Rédacteur	B	2,00		2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4,00		4,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00		1,00
Adjoint administratif	C	5,00		5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		38,00	16,60	55,60
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00		1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00		3,00
Agent de maîtrise	C	2,00		2,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4,00	1,74	5,74
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	9,00	4,53	13,53
Adjoint technique	C	20,00	10,33	30,33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-06-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	2,74	4,74
Assistant socio-éducatif	A	1,00		1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)				
ASEM principal de 1ère classe	C	1,00	0,94	1,94
ASEM principal de 2ème classe	C	0,00	1,80	1,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)				
FILIERE SPORTIVE (g)				
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	2,40	8,40
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00		1,00
Assistant de conservation	B	1,00		1,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,80	1,80
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00		1,00
Adjoint du patrimoine	C	2,00	1,60	3,60
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	3,42	7,42
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2,00		2,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	0,97	1,97
Adjoint d'animation	C	1,00	2,45	3,45
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	2,80
Brigadier-Chef Principal	C	2,00		2,00
Garde-Champêtre Chef principal	C	1,00		0,80

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-06-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la délibération portant création des emplois de la ville, et autorise M. le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

FONCTION PUBLIQUE – Titulaires et stagiaires FPT

N ° : DL-07-2026 Création d'un emploi permanent – Direction de la Médiathèque « Jules Verne »

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : **29**
- membres présents : **22**
- représentés : **5**
- absent : **2** (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – DIRECTION DE LA MEDIATHEQUE JULES VERNE

Il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet pour assurer les fonctions de Direction de la Médiathèque « Jules Verne », à compter du 1^{er} février 2026.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Définir, en lien avec la municipalité, les objectifs de développement et d'évolution des services prenant en compte :
 - la dématérialisation des supports
 - l'inclusion des personnes éloignées et empêchées : nouveaux arrivants, allophones, personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme, personnes en situation de handicap, personnes âgées, précaires
 - les problématiques liées au développement durable
 - les problématiques liées aux discriminations : genres, origines, classes sociales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

- Développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs sociaux, éducatifs et culturels du territoire ;
- Mener une politique active d'action culturelle ;
- Rechercher des financements auprès des différents partenaires institutionnels pour les projets culturels et l'investissement ;
- Gérer et développer les services numériques en lien avec les autres acteurs de la commune ;
- Superviser, organiser et participer à l'accueil des publics ;
- Piloter le développement et la gestion des collections ;
- Gérer et développer un secteur (imprimés adultes, cinéma...) ;
- Manager une équipe de 8 personnes : impulsion, concertation, coordination, formation, contrôle de l'activité ;
- Gérer les budgets, alerter sur les besoins des travaux du bâtiment, les mobiliers et le système informatique (logiciels et matériels) en lien avec les services et prestataires ;
- Mettre en œuvre la communication en lien avec le service communication de la ville : portail, réseaux sociaux, listes de diffusion, application Iliwap de la commune, presse, affiches et documents papiers...
- Rendre compte de l'activité de la médiathèque à la municipalité ;
- Gérer les missions de Commissariat de la galerie :
 - programmer les expositions, la communication et les vernissages et étudier la mise en place de nouvelles résidences d'artistes
 - mettre en place des ateliers liés aux expositions en lien avec le secteur jeunesse et les acteurs sociaux et culturels de la commune
 - construire une nouvelle résidence artistique
 - gérer le fonds de livres d'artistes de la "bibliothèque bleue" et promouvoir celle-ci auprès des lieux du livre d'artiste.
 - construire un nouvel appel à contribution ouvert aux artistes, collectifs et habitants

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire appartenant au cadre d'emplois d'assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou du cadre d'emploi des bibliothécaires territoriaux. L'emploi pourra également être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : l'agent sera rémunéré sur la grille indiciaire des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou des bibliothécaires territoriaux. L'agent recruté percevra le régime indemnitaire en vigueur pour les agents contractuels de ce grade.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de ce poste, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et de signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Ceci étant exposé,
 Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet pour assurer les fonctions de Direction de la Médiathèque « Jules Verne », à compter du 1^{er} février 2026.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tout document y afférent.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité**.

Ont signé au registre
Les membres présents

Pour extrait conforme
Le Maire

Cyrille BONNEFOY





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20260122-DL-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

DOMAINE ET PATRIMOINE

N ° : DL-08-2026 Création d'une servitude ENEDIS parcelle AC 1223

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CREATION D'UNE SERVITUDE ENEDIS PARCELLE AC 1223

Afin d'améliorer la qualité de la desserte électrique pour les besoins de l'entreprise CONFORT DESIGN, qui s'est implantée 12 rue Jean Roméas, ENEDIS engage des travaux de modification de son réseau.

Ces travaux portent sur le raccordement des locaux de l'entreprise au poste situé rue des Lilas. Le tracé proposé par ENEDIS traverse notre parcelle AC 1223.

La servitude créée interdit toute plantation à moins de 2 mètres du réseau, de part et d'autre. Le concessionnaire s'engage à nous transmettre les plans de recollement à l'issue du chantier pour que nous puissions localiser le câble précisément dans le futur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce raccordement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** ce raccordement.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

DOMAINE ET PATRIMOINE

N ° : DL-09-2026 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Approbation du nouveau dispositif

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint – HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CERESO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s avant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) – APPROBATION DU NOUVEAU DISPOSITIF

Depuis 2019 et en lien avec le PLH de Saint-Etienne Métropole qui comporte parmi ses objectifs celui de soutenir les projets urbains des secteurs stratégiques, dans une dynamique de revalorisation de la ville-centre et des fonds de vallées, la commune de LA RICAMARIE s'est engagée dans un programme de renouvellement de l'habitat ancien de son centre-ville. Elle s'appuie pour cela sur plusieurs dispositifs : PPA GOSE, Quartier Politique de la Ville et OPAH-RU.

La première phase d'interventions de l'OPAH-RU, qui s'est déroulée de 2020 à 2025, a permis de traiter de manière incitative 23 logements sur les 177 prévus dans la convention, avec un taux de subventions publiques de 65 %. Les actions coercitives, menées dans le cadre d'une concession de 10 ans, ont connu une meilleure avancée puisque l'opérateur

CAP METROPOLE a achevé les acquisitions des immeubles fléchés et va pouvoir engager les travaux de réhabilitation.

Le bilan des cinq années d'animation, réalisé par le bureau d'études Ville et Habitat fait ressortir des difficultés exogènes à l'aboutissement des dossiers mais aussi la nécessité de poursuivre et de renouveler les méthodes d'accompagnement des propriétaires. Ainsi, la nouvelle convention prévoit :

- une modification du périmètre : suppression de l'îlot en haut de la rue Gambetta et ajout de l'îlot compris entre l'avenue de la gare et la rue Jacquemard Gérin, en cohérence avec les projets portés par la commune et reportés dans le PLUI.
- Le renforcement de l'accompagnement des propriétaires et des investisseurs.
- La mise en place d'une démarche spécifique à l'attention des copropriétés
- La possibilité d'expérimenter des outils dédiés au traitement de la vacance et à la régularisation des pratiques locatives
- La poursuite du travail partenarial mené sur la Lutte Contre l'Habitat Indigne
- La réhabilitation de 149 logements sur les 5 années.

Saint-Etienne Métropole est le maître-d'ouvrage, la commune assure un copilotage du dispositif et s'engage à :

Poursuivre la réalisation de son projet urbain

Maintenir les moyens humains et techniques pour la Lutte contre l'Habitat Indigne et l'appui à l'opérateur CAP METROPOLE

Adapter son régime d'aides le cas échéant, afin de l'harmoniser avec le Service Public de la Rénovation de l'Habitat

Contribuer au suivi du dispositif et participer aux instances régulières.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain sur le secteur de « La Ricamarie centre-ville » pour la période 2026-2031, dont un exemplaire est joint à la présente délibération sous réserve de l'ajout de la mention « La mise en œuvre de l'expérimentation du permis de louer relèvera d'une décision de la commune, selon les moyens dont elle dispose. » dans l'article 3.11.2.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

DELIBERE :

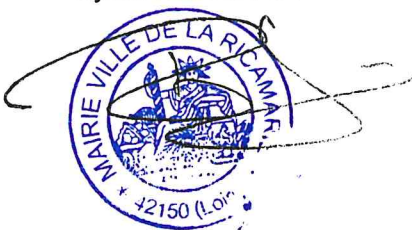
ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain sur le secteur de « La Ricamarie centre-ville » pour la période 2026-2031 sous réserve de l'ajout de la mention « La mise en œuvre de l'expérimentation du permis de louer relèvera d'une décision de la commune, selon les moyens dont elle dispose » dans l'article 3.11.2.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

N ° : DL-10-2026 Renouvellement de la convention de sentiers communaux

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)



M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SENTIERS COMMUNAUX

La commune de La Ricamarie a créé, en collaboration avec le Parc du Pilat, des sentiers en boucle sur son territoire. Une convention de 5 années liait les deux parties, déjà renouvelée une fois.

Cette convention étant arrivée à son terme, il convient aujourd'hui de la reconduire.

Elle implique la rénovation du balisage (poteaux bois) et l'entretien du sentier qui sont à la charge de la commune ainsi que l'entretien des différents matériels de signalétique. Le renouvellement des flèches de signalétique posées sur les poteaux bois est à la charge du Parc. Le balisage doit être réalisé suivant la note produite par le Parc.

La commune de La Ricamarie utilise les outils de communication et de présentation pour faire vivre cette balade entre ville et campagne sur le thème de l'eau.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention et l'intervention du Parc du Pilat pour une durée de 5 ans pour l'entretien et la gestion du sentier de l'eau et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

DELIBERE :

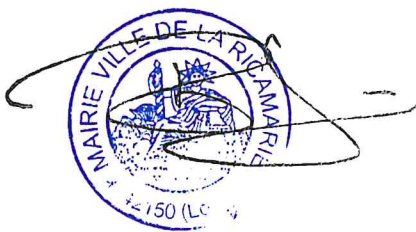
ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention et l'intervention du Parc du Pilat pour une durée de 5ans pour l'entretien et la gestion du sentier de l'eau.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN



VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

N ° : DL-11-2026 Convention de partenariat avec l'association Coup de Pouce

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoint –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COUP DE POUCE

Coup de Pouce est une association d'Éducation Populaire pour la réussite scolaire de tous et contre le décrochage scolaire.

La précédente convention arrivant à son terme, il convient aujourd'hui de la reconduire pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Le dispositif demande une participation financière de la ville à hauteur de 1 500 € et comprend 3 clubs « Imaginer et Parler » :

- Un groupe de 5 enfants pris en charge par un animateur formé par l'Association,
- Des activités langagières ludiques et ritualisées,
- Des séances d'1h, 3 fois par semaine, entre janvier et juin,
- Des parents associés au club tout au long de l'année et accueillis à la fin de chaque séance

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2025-2026. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document à cet effet.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec l'association Coup de Pouce.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Jean-Paul ODIN.

VILLE DE LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2026

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

N ° : DL-12-2026 Convention de partenariat avec l'association Rencontres Musicales en Loire pour l'organisation du festival « Passion Baroque en Loire » (annexe 6)

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis en session ordinaire sur convocation de Monsieur le Maire en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Cyrille, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s :

BONNEFOY Cyrille, Maire – DUMAS Marie-Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean-Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, Adjoints –, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, ROUBIN Nathalie, RAYMOND Karine, CEREZO-LAHIANI Louise, KIZILKILIC Murat, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, DEMONTANT Serge, VITREY Sandrine, BRIQUET François - conseillers municipaux.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

MONTAGNON Marie-Claude à LAURENT Corinne, CROZET Jérôme à JACON Alain, BOUCHET Alain à BENDRISS Kheira, CALET Angélique à VITREY Sandrine, GINET Jean-Michel à BRIQUET François.

Membres : - en exercice : 29
- membres présents : 22
- représentés : 5
- absent : 2 (OSMANI Louiza, ALEXANDRE Jean Marc)

M. Jean-Paul ODIN est nommé secrétaire de séance.



OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RENCONTRES MUSICALES EN LOIRE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « PASSION BAROQUE EN LOIRE » (ANNEXE 5)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec Rencontres Musicales en Loire, qui a pour objet de fixer les modalités de la participation de l'association à la soirée musicale du festival « Passion Baroque en Loire ». Il s'agit notamment de préciser la date du concert, les conditions d'exécution...Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document à cet effet.

L'association s'engage à :

- Organiser la soirée « Bal baroque en Loire » du festival « Passion Baroque en Loire », salle Fernand Montagnon, à La Ricamarie, le samedi 25 avril 2026 à 20h30.

- Organiser, en collaboration avec l'EIA, un spectacle de danses orientales par la danseuse Hanane Mesbahi et son ensemble instrumental le samedi 25 avril 2026 à 18h30 salle Daquin
- Organiser des activités à destination de la population de La Ricamarie, en concertation avec divers acteurs culturels, socio-culturels et éducatifs de la commune, en lien avec le contenu de la soirée (compositeur, instruments...)

En contrepartie la commune contribuera à hauteur de 6 000 €.

Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal,

DELIBERE :

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Rencontres Musicales en Loire pour l'organisation du festival « Passion Baroque en Loire ».

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

La présente délibération est approuvée, **à l'unanimité**.

Pour extrait conforme
Le Maire
Cyrille BONNEFOY



Le Secrétaire de séance
Jean-Paul ODIN